

Appel à communications pour le 7ème congrès de l'AFS (3-6 juillet 2017)

Dans le cadre du congrès 2017, le RT 27 « sociologie des intellectuels et de l'expertise : savoirs et pouvoirs » prévoit d'organiser trois sessions blanches. Celles-ci accueilleront des communications s'inscrivant dans un ou plusieurs axes du réseau :

- l'étude **des professions intellectuelles**
 - l'analyse des **formes d'engagement** de leurs membres (critique sociale, expertise, prophétisme etc.)
 - la sociologie de l'**expertise** et de ses usages
 - la **sociologie historique des idées politiques et des savoirs**
 - les études de **circulation** et de **réception**
 - la réflexion sur les **modèles et techniques d'enquête** propres à la sociologie des intellectuels.
- (pour plus de détails sur ces axes, cliquez [ici](#))

Quatre autres sessions porteront sur des thématiques spécifiques, pour certaines en lien avec le thème général du congrès. Des sessions particulières seront ainsi consacrées au rôle des intellectuels dans la légitimation et la critique des pouvoirs (1), aux rapports entre sciences humaines et sociales et expertise (2) à la place des sciences sociales dans les controverses publiques (3) et aux rapports entre intellectuels et médias (4).

Légitimation et critique des pouvoirs

Toute forme de pouvoir suppose, pour devenir rapport de domination et s'inscrire dans la durée, un travail de légitimation. Le discours idéologique, mais aussi l'art, la littérature, la philosophie, les sciences de la nature et de la société, ainsi que les différentes formes d'expertise ont historiquement pu contribuer à fonder en droit ce qui n'aurait autrement constitué qu'un rapport de force matériel. Mais artistes, écrivains, philosophes, essayistes, scientifiques et experts ont également et symétriquement pu contribuer à la critique des différentes formes de pouvoir en les dénaturalisant. Dans cette première session, le RT 27 souhaite donc s'intéresser au rôle des intellectuels dans le travail symbolique de légitimation et de délégitimation des pouvoirs, que ceux-ci relèvent de l'exercice de la domination politique ou sous-tendent les différentes formes de rapports sociaux.

Plusieurs ensembles de questions pourront être envisagées au cours de cette session :

1) Comment le travail de légitimation ou de critique des rapports sociaux et formes de pouvoir s'articule-t-il avec les dynamiques historiques et les transformations du champ intellectuel ? Dans les sociétés contemporaines, l'art et les sciences remplissent-ils sur ce plan une fonction similaire à celle dont est ou était investi le discours religieux dans les sociétés sans écriture, antiques ou médiévales ? Pourquoi, dans une conjoncture donnée, certains types de production intellectuelle ou de savoirs disciplinaires sont-ils davantage enrôlés par les dominants, ou au contraire par les groupes sociaux enclins à contester les formes de domination auxquelles ils sont soumis ? Certaines trajectoires ou positions au sein du champ intellectuel favorisent-elles cette participation au travail de légitimation ou de contestation de l'ordre social ?

2) Quelles formes prend ce travail de légitimation ou de critique sociale ? Quels modèles (« conseiller du prince », « intellectuel organique », « moraliste », « expert », « intellectuel révolutionnaire », « prophète » etc.) emprunte-t-il et quels supports privilégie-t-il (essai, pamphlet, manifeste, rapport d'experts, tribune dans la presse, livre politique etc.) ? Quels relais et formes de médiation nécessite-t-il afin de circuler ? Quels langages, catégories, rationalités ou registres de justification mobilise-t-il, et en fonction de quelles stratégies ? La considération de ces différentes formes de légitimation ou de critique – depuis la production de mythes (à laquelle peuvent également participer l'art et la littérature) jusqu'à la volonté de fonder l'ordre politique sur la science, la raison ou le droit naturel – peuvent obliger à affiner la typologie weberienne des formes de légitimation (traditionnelle, charismatique et légale-rationnelle) ou des catégories communément utilisées comme celles de dénaturalisation. On pourra dans ce cadre s'intéresser tout particulièrement à la fabrication des idéologies et doctrines politiques et à leurs modalités de circulation.

3) L'étude du rôle des intellectuels dans la légitimation et la critique de l'ordre social pose enfin la question de la fabrication de la *doxa*, des structures mentales, et de leur remise en cause. Comment des représentations produites à l'intérieur de luttes intellectuelles spécifiques peuvent-elles en venir à intégrer le sens commun ou être progressivement incorporées par les agents sous forme de structures mentales ? Toute revendication de légitimité n'a de chances de succès que si elle est perçue comme naturelle, comme allant de soi. Comment cerner le rôle des producteurs des biens symboliques dans cette production du consentement ? Comment des producteurs intellectuels peuvent-ils symétriquement être conduits à questionner certaines des croyances les mieux ancrées au sein de l'inconscient collectif et parfois les remettre en cause ou les transformer ? L'étude du rôle des intellectuels dans la légitimation et la critique des pouvoirs peut ainsi constituer l'occasion de revisiter la catégorie de violence symbolique.

Sciences humaines et sociales et expertise

Cette session vise à appréhender les liens étroits et multiformes unissant les sciences humaines et sociales (SHS) à l'expertise, entendue ici *a minima* comme la mobilisation de savoirs et savoir-faire orientés vers l'action.

Quelles sont plus précisément les formes d'expertises qui font appel aux SHS ? En ce sens, les communications pourront considérer tant l'expertise de gouvernement, d'Etat, que les expertises judiciaires, professionnelles, associatives ou syndicales, et montreront les enjeux de la mobilisation des SHS. Il s'agit également d'interroger les effets de l'expertise sur ces savoirs et, réciproquement, de ces derniers sur l'expertise. On pourra par exemple se demander ce que produit, dans un champ scientifique donné, la possibilité pour certains agents de contribuer à des expertises, en quoi l'expertise peut modifier le rapport d'une discipline à son objet d'étude etc. Les frontières mêmes entre savoir et pouvoir, expertise et critique sociale doivent à cet égard faire l'objet d'éclairages et de discussions.

Une approche de l'expertise par les disciplines permet non seulement d'explicitier cette interrelation entre savoir et pouvoir, au cœur de la notion d'expertise, mais également d'interroger les luttes de concurrence, affinités et alliances entre les différentes SHS mobilisées : sociologie, économie, droit, psychologie, anthropologie, etc. Comment une discipline peut-elle « percer » dans une forme d'expertise particulière ou au contraire tomber en disgrâce ? Quels en sont les enjeux multiples ? Comment les disciplines scientifiques coexistent-elles ? Des communications évoquant la mobilisation contrastée voire privilégiée de certaines sciences sociales (science politique, économie, droit...), notamment au sein de structures qui peuvent en faire un usage intensif comme les think tank ou les grandes fondations philanthropiques, seront également les bienvenues.

Les communications privilégieront l'une ou l'autre de ces dimensions. L'objectif est d'étudier la place des sciences humaines et sociales au sein des différentes formes d'expertise, la concurrence entre les différentes SHS dans ce domaine et la transformation du pouvoir au sein des disciplines, de l'expertise, ou des domaines expertisés.

Les sciences sociales dans les controverses publiques

Une des manières d'appréhender les « pouvoirs de la sociologie » est de s'intéresser plus largement à la place des sciences sociales au sein des controverses publiques. Dans quels cas les sciences sociales sont-elles mobilisées au sein des controverses publiques et quelles logiques (intellectuelles, politiques ou médiatiques) sous-tendent leur importation ? Quelles formes celle-ci prend-elle (intervention directe des scientifiques dans le débat public, références aux sciences sociales par les acteurs politiques, journalistiques etc.) ? Quels autres discours et formes de reconnaissance -philosophique, littéraire, politique, médiatique etc.- peuvent être opposés à l'autorité des sciences sociales ? Comment les agents concernés concilient-ils les logiques ou normes spécifiques au champ intellectuel et au débat public ? Ce faisant, comment des problèmes ou oppositions scientifiques peuvent-ils, dans ce processus, être retraduits en problèmes politiques ? Inversement, dans quelle mesure et sous quelles formes les sciences sociales peuvent-elles contribuer à la construction des problèmes publics ? Ces différentes questions pourront être abordées à travers l'analyse de controverses spécifiques.

Intellectuels et médias

Organisée conjointement par les RT 27 et 37, cette session est consacrée aux relations entre champs intellectuel et journalistique. Plusieurs axes de réflexion pourront être envisagés par les communications.

Les rapports entre champs journalistique et intellectuel pourront tout d'abord être envisagés sous un angle historique. En France, comme dans les pays anglophones, les différents champs intellectuels et le champ journalistique se sont notamment construits en s'autonomisant les uns vis-à-vis des autres dans le courant du XIXe siècle et du début du XXe siècle. Des études de cas pourront revenir sur les formes prises par ce processus de différenciation et sur ses effets de long terme sur la structuration de ces différents champs. On pourra se demander si le même processus s'observe dans d'autres pays ou s'il est possible de discerner des configurations différentes dans d'autres contextes politiques ou nationaux. En ce qui concerne la période plus contemporaine, on pourra enfin étudier ce que le développement des sciences humaines et sociales a fait à la profession de journaliste (formation des journalistes, définition des différentes spécialités, méthodes d'investigation et recours aux « experts » etc.).

Un second ensemble pourra porter sur les interventions des intellectuels (écrivains, philosophes, économistes, historiens, sociologues, essayistes etc.) dans les médias. Celles-ci peuvent être réinscrites au sein de la question plus large des modalités d'intervention des intellectuels au sein de l'espace public et des rapports entre autonomie intellectuelle et engagement. Elles peuvent également être interrogées du point de vue du fonctionnement propre aux champs journalistique et médiatique (quelles logiques proprement médiatiques sous-tendent le recours aux « experts » de la part des journalistes ou la publication de tribunes d'intellectuels ? etc.).

L'étude des interactions entre intellectuels et journalistes peut enfin permettre de réfléchir à une sociologie comparée des champs intellectuel et journalistique. Les modèles de champ ayant largement été élaborés à partir des cas des champs religieux, littéraire ou académique, on pourra se demander jusqu'à quel point ils sont transposables à l'analyse du journalisme et des médias. L'opposition structurante au sein des autres champs de production symboliques entre un pôle autonome (où prime la reconnaissance par les pairs) et un pôle hétéronome (où prédomine des formes de reconnaissance externes) permet-elle de rendre compte des oppositions propres au champ journalistique ? Autour de quel « capital spécifique » se définit ce dernier ? En quoi l'objectivité revendiquée par le discours scientifique, et la neutralité journalistique diffèrent-elles ? Etc.

Lieu: Amiens

Les propositions de communications comprendront un titre et ne dépasseront pas 1500 signes (espaces compris). Elles doivent préciser clairement le travail d'enquête ou les sources sur lesquels s'appuiera la présentation.

Merci d'indiquer : nom, prénom, adresse électronique, institution de rattachement. Ces propositions devront parvenir à l'adresse suivante (socio.intellectuels@gmail.com) AVANT LE 10 FÉVRIER 2017.